

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 27 mars 2017

Le 27 mars 2017 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Patrick ARNOUX ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Maurice CAPEL ; Pierre COULOMB ; Sylvia DERAIGIMBERT ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Bruno FOTI ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Danièle GIRAUD ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Joëlle MELIN ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Pierre MINGAUD ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Christiane PETETIN ; Serge PEROTTINO ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Giovanni SCHIPANI ; Madeleine VAICBOURDT.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick PIN représenté par Sylvie FANEGO
Daniel FONTAINE représenté par Dominique HONETZY
Hélène TRIC représenté par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI
Hélène LUNETTA représentée par Monique RAVEL
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI
Geneviève MORFIN représentée par Giovanni SCHIPANI
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Denis GRANDJEAN représenté par Muriel HENRY
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Alain BOUTBOUL
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Danielle MENET
Laurent COLOMBANI représenté par Alain GREGOIRE

CT4/270317/27

Sur le rapport d'Yves MESNARD

Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA d'HLM Logis Méditerranée pour la construction de 6 logements sociaux à Roquevaire – Résidence Négrel

Pour mener à bien la construction de 6 logements sociaux à Roquevaire, à la résidence Négrel, la SA d'HLM Logis Méditerranée a sollicité ses partenaires bancaires et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a fait une proposition de prêt de 683 433 euros (six-cent-quatre-vingt-trois mille quatre-cent-trente-trois euros).

Pour permettre le déroulement de cette opération, la CDC a sollicité la caution de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à hauteur de 100 %. Il convient que la Métropole se prononce sur cette garantie d'emprunt.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170327-CT4-270317-27- DE Date de télétransmission : 18/04/2017 Date de réception préfecture : 18/04/2017
--

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5111-4 et L.5216-1 et suivants ;
- Le Code Civil ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le contrat de prêt n° 57871 en annexe signé entre la SA d'HLM Logis Méditerranée et la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 14 mars 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

De donner un avis favorable à la garantie à hauteur de 100 %, à la SA d'HLM Logis Méditerranée, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant maximum de 683 433 euros (six-cent-quatre-vingt-trois mille quatre-cent-trente-trois euros) constitué de 4 (quatre) lignes de prêt, que la société se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du prêt constitué de 4 lignes de prêt définies comme suit :

Ligne du prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Montant	175 632 €	64 446 €	314 463 €	128 892 €
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
Taux d'intérêt (phase de préfinancement)	0,55 %	1,08 %	1,35 %	1,08 %
Durée d'amortissement	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans
Taux d'intérêt (phase d'amortissement)	Livret A-0,2 %	LivretA+0,33 %	LivretA+0,6 %	LivretA+0,33 %
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)			
Modalités de révision	DL	DL	DL	DL
Taux de progressivité des échéances	0 %	0 %	0 %	0 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170327-CT4-270317-27-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017

La garantie de la Métropole est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et ce jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Cette garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

AVIS FAVORABLE
1 abstention : Joëlle MELIN

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170327-CT4-270317-27-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017